



Voisin profiteur de travaux

Par **Cath Var**, le **12/03/2015** à **09:14**

Bonjour,

En automne dernier nous avons entrepris des travaux de raccordement téléphonique sur un chemin privé avec servitude. Le poteau telecom étant à 130 mètres de l'endroit de raccordement. Il ne s'agit pas d'un lotissement. Le chemin est pour 3 habitations, voir plus. Un voisin a participé aux frais des travaux, un autre, à qui nous avons aussi proposé de participer à ces travaux vient de se connecter sans nos accords et ne veux rien payé.

Que faire contre ce voisin indélicat qui ne veux rien payé et juste profité de nous ?

Merci de votre réponse.

Par **talcoat**, le **13/03/2015** à **15:55**

Bonjour,

-Sur un branchement propre, il n'existe aucun droit de suite légal qui justifierait une participation financière.

-au delà, la demande d'un équipement propre doit être dimensionné par rapport à l'opération réalisée sur le terrain; il n'est donc pas possible de se raccorder sur un réseau propre. Si l'équipement permet un nouveau branchement c'est qu'il a été surdimensionné. Dans cette hypothèse, il est possible d'agir en répétition de indû pour surdimensionnement de réseaux par rapport aux besoins propres de l'opération initiale.

Cordialement